



## Pour la Nuit du droit 2018, tous au Palais de Justice de Grenoble !

**Jeudi 4 octobre prochain, à l'occasion de la première Nuit du droit grenobloise et des 60 ans de la Constitution française, la Cour d'appel de Grenoble, en partenariat avec la Préfecture de l'Isère, la Faculté de droit de l'Université Grenoble Alpes, l'Institut d'études politiques de Grenoble, le Barreau de Grenoble et le Tribunal administratif, ouvre ses portes au public de 18h00 à 22h00.**

### Au programme de la Nuit du droit grenobloise

Lors de cette soirée à la Cour d'appel de Grenoble, le public pourra participer à des ateliers d'initiation au droit et assister à une simulation de procès d'assises. Cette manifestation sera aussi l'occasion d'ouvrir le débat sur la PMA, de faire connaissance et d'échanger avec les principaux acteurs du droit.

- **4 ateliers-débats** de 18h00 à 19h30

sur le principe « Et si le droit n'existait pas » en :

- au droit électoral (Préfecture),
- au droit administratif (Tribunal administratif),
- à la médiation (Tribunal administratif),
- au droit civil (autour du droit de la famille et du droit du travail (Cour d'appel)).

Ces séquences simultanées se dérouleront dans des salles d'audience proches pour une perméabilité des publics.

- **Une conférence interactive** est ouverte de 19h30 à 20h30 :

sur la procréation médicalement assistée.

Dans le contexte de la révision de la loi bioéthique, le débat sur la Procréation médicalement assistée est l'objet de vifs débats qui témoignent des rapports étroits entre droit, politique et société. Pour en décrypter les enjeux, le croisement des savoirs et des regards est nécessaire. Henri Oberdorff, Professeur émérite de droit public et Olivier Véran, Député de la 1ère circonscription de l'Isère viennent en débattre avec le public. La conférence sera animée par des étudiants de la Faculté de Droit et de Sciences Po Grenoble.

- **Une simulation de procès d'assises** de 20h30 à 22h00 :

Une simulation de procès d'assises (Bâtonnier de Grenoble). Avocats et magistrats joueront pour vous un procès criminel. Vous pourrez vivre le procès, en spectateurs attentifs ou de l'intérieur si vous êtes tiré au sort dans le public.

A l'heure où la justice participe au spectacle médiatique, lors de cette soirée la Justice fera le spectacle !

**Public attendu :** Juristes, étudiants, grand public intéressé, presse

## Objectif de la séquence « droit électoral »

Présenter un projet de manifestation présentant les enjeux et modalités inhérents à la conception d'un projet de loi de teneur électorale.

La présentation s'articulera autour d'un double volet, théorique et pratique, grâce aux interventions croisées d'un universitaire spécialiste du sujet et de praticiens du droit électoral d'une part, et à une mise en situation d'autre part.

## Programme de la manifestation envisagée sur le droit électoral

### Intervenants :

M. Barbier, sous-préfet, M. le Préfet L. Beffre (ouverture), hauts fonctionnaires du bureau du ministère de l'intérieur, M. Rambaud, Professeur des universités, agrégé de droit public, spécialiste en droit électoral, étudiants en droit pour les débats / jeux de rôle.

La loi du 26 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen est susceptible d'intéresser aussi bien professionnels et profanes du droit, dans la mesure où elle **allie technicité et enjeux politiques**, et où la **couverture médiatique** de la campagne des élections européennes devrait progressivement s'intensifier.

Les deux hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur permettront de contextualiser l'élaboration des dispositions afférentes à chacun des thèmes évoqués et relier les mécanismes juridiques avec les enjeux stratégiques effectifs qu'ils impliquent.

Monsieur le Professeur RAMBAUD pourra, de son côté, insister sur les soubassements théoriques et débats doctrinaux que la réforme a permis d'éclairer d'une lumière nouvelle, et souligner l'apport de la jurisprudence administrative et constitutionnelle.

**18h00-18h05 : Introduction** et mise en contexte par le ministère de l'intérieur sur la « fabrique du droit électoral », de la commande politique à sa traduction dans les textes juridiques et les bureaux de vote en passant par les divers examens juridiques (Conseil d'Etat) et politiques (discussions parlementaires) du projet de loi.

**18h05-18h20 : Débat** entre Monsieur le professeur RAMBAUD et deux hauts fonctionnaires du bureau du ministère de l'Intérieur sur la question de la **circonscription unique**.

### Sujets pouvant être abordés :

- la conciliation entre dispositions communes aux Etats membres de l'Union européenne (encadrées par l'*Acte électoral européen* de 1976, qui vient d'être adopté au niveau européen) et cadre juridique national ;
- l'épineuse question de la création d'une circonscription transnationale pour l'élection d'une part des représentants au Parlement européen ;
- le choix entre circonscription nationale unique ou alignement sur le périmètre des 13 nouvelles régions administratives ; l'absence ou le maintien d'une circonscription outre-mer propre.

**18h20-18h35 : Débat** entre M. RAMBAUD et les deux hauts fonctionnaires sur la question des règles de la **campagne audiovisuelle**.

### Sujets pouvant être abordés :

- les conséquences à tirer de la décision QPC En marche ! du 31 mai 2017 ;
- les possibilités de médiatisation offertes aux forces non représentées ;
- la question de la prise en compte de la représentativité des forces, soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle européenne ;
- la portée de la notion de « clarté du débat électoral » ;
- le financement de la campagne électorale.

**18h35-18h50** : Débat entre M. RAMBAUD et les deux hauts fonctionnaires sur la question de la **circonscription transnationale** pour l'élection d'une partie des représentants au Parlement européen.

Sujets pouvant être abordés :

- les impacts du maintien d'un seuil de remboursement des frais de campagne à 3 % ;  
l'interaction de ce maintien avec la création d'une circonscription unique, et son incidence sur le nombre de listes candidates.

**18h50-19h30** : Atelier « jeu de rôles » : « **Soyez acteurs de la démocratie, votez la loi sur les élections européennes !** »

**Simulation parlementaire** (conjointement avec l'association « Le Parlement des étudiants ») du débat concernant du projet de loi relative à l'élection des représentants au Parlement européen, pour une mise en pratique « clé en main » des débats occasionnés par les points doctrinaux évoqués en première partie de séquence.

**Programme de l'atelier portant sur le droit administratif**

**Intervenants :**

M. Pierre Dufour, Mme Frédérique Permingeat, Mme Alexandra Bedelet, M. Thomas Ruocco-Nardo, Me Poncin et collaborateurs du cabinet CDMF avocats, Mme Lynda Maurice, Mme Marie Alice Pollet.

**18h00-18h15** : **Introduction** par le Président de chambre au Tribunal administratif : Pierre Dufour (et si le droit n'existait pas / rôle de la règle de droit etc).

**Transition** : présentation du rôle de la juridiction administrative Pierre Dufour

**Présentation préalable** du circuit de la requête et des acteurs du procès Marie Alice Pollet

**18h15-19h00: Réalisation** d'un procès simulé relatif à un arrêté du préfet de la région PACA autorisant la création d'une unité touristique nouvelle à la demande de la commune de Montvalezan destinée à l'extension du domaine skiable de la station de la Rosière.

**19h00-19h05** : **Vote du public**

**19h05-19h30** : **Questions du public**

**Programme de l'atelier portant sur une présentation des dispositifs de médiation**

**Intervenants :**

Mme Marie-Anne Delaye, M. Alain Besson, M. Dominique Bret, Mme Joëlle Decherf, Mme Annick Boehm et Mme Edwige Gauquelin Koch.

**18h00-19h30** :

**« Vous avez tout à gagner ... osez la médiation dans le règlement de vos différends ! »**

Des médiateurs vous invitent à découvrir au travers de jeux de rôles la puissance de la médiation :

- Confidentialité de tous les échanges et de l'accord trouvé
- Maîtrise totale de la solution à l'initiative des parties
- Possibilité d'interrompre à tout moment la médiation
- Coût maîtrisé, tarifs forfaitaires garantis
- Préservation de la relation entre les parties
- Gain de temps
- Facilitation de la communication et du dialogue social dans les entreprises
- Suspension des délais de prescription

## **Programme de l'atelier portant sur le droit civil (autour du droit de la famille et du droit du travail)**

### **Intervenants :**

Mme Wittrant, Présidente du Tribunal de grande instance de Grenoble (présentation générale du droit et du droit de la famille) et M. Silvan, Conseiller faisant fonction de président à la chambre sociale de la Cour d'appel de Grenoble (cas concret en droit du travail).

### **18h00-19h30 :**

**« Plus de 10 500 lois et 127 000 décrets en vigueur. Pourtant "Nul n'est censé ignorer la loi".**

Le droit : Casse-tête pour techniciens ou outil du bien vivre ensemble ?

Vous êtes invités à venir participer à un échange sur :

- Le droit : le Larousse le définit comme tel « ensemble des règles qui régissent les rapports des membres d'une même société » : tout est dit ! Sans lui, l'anarchie, avec lui, la contrainte. Qu'en est-il en réalité ?
- Le droit de la famille : entre amour et désamour, entre passion humaine et raison nécessaire, de la naissance au terme de la vie, quelle place laisse le droit à la liberté ?
- Le droit du travail : thème d'actualité, le harcèlement au travail. Entre protection et répression, l'examen d'un cas vous permettra de cerner les enjeux traités par le droit. ».

**Un moment de convivialité, d'échanges, mais aussi, un instant pour faire  
« connaissance » avec les principales institutions et principaux acteurs du droit !**

**Nous vous attendons très nombreux !**

\* \* \* \* \*